



Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire

Réponse de Monsieur Marc HECTOR,

Directeur du centre hospitalier de Fontenay le Comte,

au rapport d'observations définitives

de la chambre régionale des comptes

des Pays de la Loire en date du 25 juillet 2011

26/08/2011

Fontenay Le Comte, le 25 août 2011

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes
25, rue Bellamy
BP 14119
44041 NANTES Cedex 1

DIRECTION

Marc HECTOR
Directeur

Secrétariat :
Tél. 02 51 53 29 01
Fax 02 51 53 29 14

secretariat.direction
@chfontenaylecomte.fr

Madame la Présidente,

Vous m'avez fait parvenir le rapport définitif des observations **DES COMPTES** la gestion du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte pour les exercices 2005 et suivants, tel que validé le 8 juillet 2011.

Le rapport établi traite du positionnement général de l'établissement, des coopérations réalisées sur le site de Fontenay-le-Comte et qui ont donné lieu à la création du Pôle Santé Sud Vendée, de l'efficacité de l'établissement et de sa situation financière.

Il me semble prendre en compte les informations sollicitées par le magistrat instructeur, les réponses apportées aux questions posées par la Chambre tout au long de la phase d'examen et de contrôle ainsi que les réponses aux observatoires provisoires transmises par votre correspondance du 7 mars 2011. Je considère de ce fait qu'il n'appelle pas de ma part une réponse complémentaire.

Le rapport et sa synthèse conseillent à l'ordonnateur de s'attacher à trois points particuliers dans le cadre général de la gestion de l'établissement : le renforcement du partenariat constitué dans le cadre du Pôle Santé Sud Vendée, la prudence dans la gestion budgétaire et, tout particulièrement dans le contexte de dégradation de l'environnement financier international qui augmente le risque sur les charges de la dette de l'établissement et le respect des règles comptables dans la gestion de ses provisions.

Je prends acte des recommandations de la Chambre ; comme cela été dit, nous avons d'ores et déjà modifié les procédures de comptabilisation des provisions et des charges / produits à reporter et inscrit les reprises correspondantes à l'EPRD 2011. Nous avons également exprimé une forte volonté de renforcer le partenariat du Pôle étant rappelé que les engagements initialement souscrits par le Centre Hospitalier dans l'accord cadre de 2003 ont tous été mis en oeuvre. Enfin, pour ce qui concerne la situation de la dette, je partage la préoccupation de la Chambre et la vigilance qu'elle appelle, même si la gestion financière des opérations menées depuis la souscription reste favorable à l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



M. HECTOR